



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Dupleix 29196 QUIMPER cedex
courriel : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

Quimper, le 17 septembre 2009

4 000 agents 0 médecin du travail

Vous avez bien lu : zéro médecin du travail au conseil général

Le Conseil général s'occupe de la grippe A mais s'occupe-t-il de notre santé ?

Nous tenons à rappeler

en matière d'hygiène et de santé :

- qu'avec un seul médecin du travail, les consultations n'étaient évidemment pas faites pour tous, que la prévention des risques était faite à minima, alors maintenant avec zéro ...
- que nous réclamons l'intervention de CHS sur la souffrance au travail, que génèrent les réorganisations incessantes, la perte du sens du travail, la course contre la montre permanente, le mépris des salariés, qui touchent de nombreux services. Voir tract du 2/10/2008
- que le service de Protection Maternelle et Infantile s'est vu amputé d'une mission essentielle, les enfants de trois ans n'étant plus vus systématiquement par un médecin
- que des postes d'agents techniques sont supprimés dans les collèges dans un contexte de besoin accru d'hygiène

en matière du droit du travail :

- une circulaire ne peut pas déroger à la réglementation du travail (durée, temps de repos, horaires,), grippe ou pas grippe.
- qu'une personne qui n'est ni malade, ni garde-malade, ni en télétravail et qui se voit imposée de rester chez elle n'a pas à poser de congés annuels ni de RTT.

continuité de service public : on aimerait bien mais tous les jours

- le service de l'enfance a été complètement désorganisé, à un niveau rarement atteint, et pourtant des désorganisations on en a vues
- il manque des places pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (pas d'assez d'assistants familiaux, de places en foyers, d'éducateurs, de référents,)
- les absences ne sont pas compensées (temps partiel, maladie, retraite, mobilité, formation, décharges syndicales, ...) et comme les effectifs sont déjà justes, ça coince dans les services.

Ce mode de fonctionnement dégradé ne risque-t-il pas de devenir la règle, avec la définition d'une « hiérarchie d'importance » des services ?

(à écouter notre président sur ce sujet, la culture a du souci à se faire)

Par ailleurs on peut s'étonner de l'empressement de notre employeur à participer à cet emballement médiatique.